

*Le président*

*Paris, le 8 mars 2024*

Références à rappeler : 23-150 / 24-DCC-02

Maîtres,

Dans le cadre des engagements souscrits par Intermarché lors de la prise de contrôle exclusif de 61 magasins anciennement sous enseigne Casino, autorisée le 11 janvier 2024 par décision n° 24-DCC-02, Intermarché a fait trois propositions de mandataires, chargés de vérifier le respect de ses engagements. Il s'agit des mandataires suivants :

- cabinet Ntrust ;
- [confidentiel] et ;
- cabinet AMDJ Consultants.

Compte tenu notamment des informations transmises à mes services, je vous informe que j'agrée les cabinets Ntrust et AMDJ Consultants, en tant que mandataires indépendants, ainsi que le projet de mandat que vous avez soumis à mes services le 30 janvier 2024.

Veillez agréer, Maîtres, l'expression de ma considération distinguée.

Le président,

Benoît Cœuré

---

© Autorité de la concurrence